



Plainte contre l'employeur

Par **nonna**, le **31/05/2013 à 16:07**

bonjourrnmon fils a eu un accident du travail.Il a perdu un oeil.Ce n'est pas la première fois qu'il y a des accidents(moins graves) dans son entreprise et sur cette machine précisément.Les gendarmes sont intervenus mais nous n'avons pas le rapport de gendarmerie.Mon fils est handicapé maintenant.Il a une famille a charge.Il n'a que 24 ans et toute sa vie est bouleversée à cause de cet accident.J'ai lu qu'il pouvait porter plainte contre son employeur pour blessure involontaire dans le cadre du travail je crois.Je voudrais savoir comment faire, à qui s'adresser.Faut-il prendre un avocat? Merci

Par **Lag0**, le **31/05/2013 à 19:02**

Bonjour,rnD'après votre exposé, je verrais personnellement plutôt "la faute inexcusable de l'employeur".rnVoir par exemple ce dossier : http://www.carsat-pl.fr/risques/tarification/principes/faute_inexcusable_employeur.htm

Par **DSO**, le **01/06/2013 à 15:09**

Bonjour,rnrnJ'ajouterai simplement qu'il est conseillé de prendre un avocat compte-tenu de la gravité des faits et de ses conséquences.rnrnCordialement,rnDSO

Par **moisse**, le **01/06/2013 à 19:49**

C'est d'autant un excellent conseil que l'avocat pourra avoir accès au dossier et aux PV des forces de l'ordre, ainsi que de l'inspecteur du travail.